

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Madame Marilyn Brunet, Nathalie Rozon et Lise Morin, Messieurs Luc St-Jacques, Pierre Gauthier, Marc Émond et Réjean Côté

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2017-10-221; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-10-222; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 AOÛT 2017**

Proposé par le conseiller Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 août 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-10-223; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE Du 5 SEPTEMBRE 2017**

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 5 Septembre 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-224; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES  
COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE**

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 25-08-2017 au 22-09-2017 pour un montant de 23,305.71 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 17,511.49 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 105,315.11 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois du mois de septembre 14,565.05\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-225; PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.**

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

Volet 1 :

Chronique touristique été 2018 : Nous demandons à la MRC de défrayer une partie du prix pour chacune des municipalités. Cette chronique permet de faire découvrir les services offerts par votre municipalité et aussi de présenter à nos villégiateurs et nos touristes les attraits touristiques de chaque municipalité. Les capsules (60 secondes) de votre localité seront diffusées à 28 reprises durant l'été 2018. Une valeur de 735 \$.

Volet 2 :

Souhais des fêtes (6) : Noël, Jour de l'An, Pâques, St-Jean-Baptiste, Fête du Canada et Fête du Travail. Un souhait de 15 secondes à raison de 5 fois par jour pendant 4 jours avec la voix du maire, s'il le désire, sinon nos animateurs se feront un plaisir de préparer le souhait. *Une valeur de 1 770 \$.*  
2) 1 capsule historique de la municipalité (90 secondes) diffusée pendant 21 jours à raison de 2 messages par jour durant l'année. *Une valeur de 1 463 \$.*  
3) Banque de 25 publicités de 30 secondes avec 3 productions à offrir à un organisme de votre choix. *Une valeur de 530 \$.* 4) 20 avis publics diffusés 4 fois par jour durant 3 jours. *Une valeur de 5 520 \$.* 5) 10 annonce des événements municipaux à raison de 4 fois par jour sur une période de 7 jours. *Une valeur de 5 110 \$.* 6) 2 entrevues de 5 minutes sur les événements culturels organisés par la municipalité. *Une valeur de 250 \$.*

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,550 \$ plus taxes pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-226; FERMETURE DE DOSSIER CONTRACTUEL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé un contrat à la firme Excatech J.L. le 4 juillet 2016 dans sa résolution 2016-07-155 au montant de 229,933.73 \$ plus taxes pour des travaux sur le chemin du rang trois Sud;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été faits suite à des événements incontrôlables;

CONSIDÉRANT QUE la firme avait acheté des matériaux au montant de 33,849.20 \$ pour effectuer des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 5 % (1549.50 \$) avait été faite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Excavatech nous demande dans sa lettre du 15 septembre de fermer le dossier et de libérer la retenue de 1549.50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de fermer le dossier du rang trois sud avec la Cie Excavatech J.L. et de libérer le montant de la retenue de 1549.50 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-227; DEMANDE DE DON; MOUVEMENT ALBATROS**

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau nous demande un soutien financier pour contribuer aux frais de formation et de déplacement de leurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 200 \$ est suggéré pour couvrir l'inscription d'une personne à la formation Albatros de base de trente-six heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de fournir un montant de 200 \$ pour la formation d'une personne de la municipalité et de vérifier s'il y a des personnes intéressées.

Le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision.

Adoptée

**2017-10-228; BILLETS POUR SPECTACLE  
MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa nouvelle programmation pour les spectacles 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'achat de billets pour différents spectacles pour un montant approximatif de 300 \$ et de renouveler notre carte de membre aux coûts de 25.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-229; DÉMISSION DU POMPIER STÉPHANE MERCIER**

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Mercier en tant que pompier volontaire.

Il est entendu de lui envoyer une lettre de remerciement pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-230; DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE la route 117 est une route provinciale et que celle-ci est à la charge du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la circulation est très dense sur la route 117 et qu'à l'intersection du chemin de Lytton et de la route 117, il y a risque d'accident;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les automobilistes qui se dirigent sur la chaussée est et ouest et que ceux-ci veulent tourner vers le sud sur le chemin de Lytton, il y a risque de collision;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse excessive par les automobilistes sur ce tronçon de la route 117, mets en danger les personnes qui désirent tourner vers la gauche sur le chemin de Lytton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la signalisation afin d'augmenter la sécurité de ce secteur afin de protéger la vie de nos résidents et celles des personnes empruntant ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et résolu de demander au ministère des Transports de faire l'installation d'un feu clignotant sur la route 117 à l'intersection du chemin de Lytton et de voir à faire l'analyse dans un temps achalandé ainsi que durant des jours et heures spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-231; DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/  
FORMATION DE POMPIERS**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Montcerf-Lytton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Montcerf-Lytton prévoit la formation de quatre pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-232; DEMANDE DE SUBVENTION**  
**CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des ch. sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions Charge/an
Ch. De l'Aigle	3.50	Bois	1000 et plus
Ch. De Montcerf	3.40	Bois	1000 et plus
Ch. Du rang 02	4.70	Bois	1000 et plus
Ch. Du sixième rang	6.50	Bois	1000 et plus
Ch. Lirette	2.30	Bois	1000 et plus
Ch. du lac à Logue	1.20	Bois	1000 et plus

Ch. du Bras-Coupé et lac Lytton 11.30 Bois 1000 et plus

Pour ces motifs;

Sur une proposition du conseiller Réjean Lafond et il est résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton demande au ministre des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 32.90 kilomètres.

Il est entendu que la résolution 2017-08-186 sera annulée et remplacée par celle-ci;

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-233; ANNULLATION DE CONTRAT POUR LE SERVICE DU CENTRE D'APPELS GROUPE CLR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton était desservie par le Centre de réponse Groupe CLR au niveau du 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a décidé de mettre fin à l'entente/résilier le contrat avec le Centre de réponse du Groupe CLR;

ATTENDU QUE les montants perçus par l'agence municipale et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec seront envoyés vers le Centre de réponse de CLR jusqu'à la date de fin de contrat.

ATTENDU QUE les montants perçus seront envoyés à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) dès la fin du contrat avec le centre de réponse actuel.

ATTENDU QUE ce service sera dispensé par le centre d'appels « CAUCA » avec lequel une nouvelle entente sera signée ;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise donc le changement du centre 9-1-1 primaire et de répartition incendie secondaire vers la centrale « CAUCA »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu unanimement d'annuler le contrat avec le groupe CLR.

Il est entendu que la résolution 2017-09-213 sera annulée et remplacée par celle-ci;

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-234; AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT ET DE LA CONVENTION INCENDIE AVEC CAUCA**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montcerf-Lytton a pris connaissance du contrat et de la convention incendie proposés par la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (CAUCA) pour le service 9-1-1, pour une période de trois (3) ans, qui prendra effet à la fin de notre contrat avec le Groupe CLR (Centrale 9-1-1 actuelle).

ATTENDU QUE, le conseil municipal de Montcerf-Lytton approuve le contrat et la convention incendie proposés par CAUCA ;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise donc le changement du centre 9-1-1 primaire et de répartition incendie secondaire vers la centrale CAUCA

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward Connor et résolu unanimement, que la municipalité de Montcerf-Lytton autorise la signature du contrat et de la convention incendie pour le service de réponse de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour le service 9-1-1, pour une période de trois (3) ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Que le maire Monsieur Alain Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat et la convention incendie, pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton.

Il est entendu que la résolution 2017-09-214 sera annulée et remplacée par celle-ci;

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-235; NOMINATION DU COMITÉ**  
**PFM/MADA**

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et un plan d'action Municipalités Amies des Aînés (MADA) se rattachant à la politique MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Le tout pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés selon les étapes de la vie familiale et pour favoriser un vieillissement actif.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et de son plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM et du MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE la PFM et le MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton procède à la création d'un comité de la PFM et MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familles et aînés (RQFA) Christianne Cloutier.

Le comité de la PFM et MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM et du plan d'action MADA
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population
  - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille-aînés ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal pour la PFM. Un plan d'action afférant à la politique MADA de la MRCVG devra aussi être proposé au conseil municipal accompagné des budgets nécessaires.
- D'assurer le suivi et l'évaluation des plans d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer leur continuité et leur pérennité;

- en priorisant les éléments des plans d'action;
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et le plan d'action MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM ou le plan d'action MADA;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité intégrer le principe « penser et agir famille-aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, social, culturel).

Les différents membres composant ce comité sont :

Wendy Céré, Julie Côté, Francine Beaudoin, Marie-Marthe Nault, Claire Côté et Yves Carle.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-236; MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR  
DEMANDE DE PERMIS À LA RÉGIE DES  
ALCOOLS**

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'autoriser la directrice générale Madame Liliane Crytes a demandé un permis à la régie des alcools des courses et des jeux pour le 24 novembre 2017 pour une soirée pour un concours de panaches. Il est entendu de payer les frais au montant de 88.00 \$

Le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision.

Adoptée

**2017-10-237; DEMANDE AU M.T.Q. POUR TRAVERSE PIÉTONNIÈRE  
RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT QUE l'école Dominique Savio est située sur la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir est situé de l'autre côté de l'école;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des enfants, il serait opportun de mettre une traverse piétonnière en avant de l'école;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants utilisent ce tronçon afin de se rendre à leur domicile situé dans le village de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QU'il existe des méthodes de sensibilisation pour aviser les automobilistes et les camionneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander au Ministère des Transports de prendre des mesures pour installer une traverse piétonnière ou une signalisation adéquate tel qu'un panneau lumineux mentionnant deux silhouettes Kalitec avec message en aluminium avec proteck image.



Adoptée à l'unanimité

**2017-10-238; APPEL DE CANDIDATURES/  
POSTE DE CONTREMAITRE EN DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le contremaître en déneigement a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de demander des appels de candidatures par circulaire, via le site web, Emploi Québec et Facebook pour combler ledit poste.

Adoptée à l'unanimité

**2017-10-239; RÈGLEMENT D'EMPRUNT/  
DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement d'emprunt de 99,000 \$ pour le projet de la COOP de solidarité de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par les contribuables le 21 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents ont été envoyés au ministre des Affaires municipales pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE des délais dans l'approbation peuvent mettre en péril la réalisation du projet de centre multiservice de la COOP de solidarité de Montcerf-Lytton, car le propriétaire de l'édifice est très malade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à madame Catherine Bellemare du Ministère des Affaires municipales, direction Outaouais de nous appuyer auprès du ministre afin qu'il approuve notre règlement le plus tôt possible.

Et que copie de cette résolution soit envoyée à Madame Stéphanie Vallée, député de Gatineau et ministre de la Justice pour appui.

Le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision.

Adoptée

**2017-10-240; CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre dernier, un accident impliquant une voiture et un camion lourd s'est produit sur la route 117 et le ministère des Transports a fermé la route;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de la route ont été dirigés sur la voie de contournement du chemin de Lytton et par ce fait ont circulé dans l'agglomération du village ainsi que municipale ;

CONSIDÉRANT QU'aucune patrouille de la Sûreté du Québec n'a circulé sur le chemin de Lytton afin de modérer la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve déplorable le manque de sécurité lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de circulation de camions lourds a causé des dommages au chemin mettant la sécurité des utilisateurs en cause;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs automobilistes et camionneurs circulaient à une vitesse excessive;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes suite à la vitesse et risques de collision ont été signifiées au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu unanimement de demander au Ministère des Transports, à la Sûreté du Québec ainsi qu'au comité de sécurité publique de la MRC d'analyser et de faire des recommandations afin de mettre en place des mesures plus sécuritaires lors de tel contournement.

Adoptée à l'unanimité

**Note;** La conseillère Christianne Cloutier a donné un compte-rendu de

L'activité dans le cadre de la journée de la culture qui a eu lieu le 30 septembre dernier au centre municipal. Une exposition de toiles et de photos représentant notre patrimoine culturel ainsi que le visionnement du film « MOI » réalisé par Jacques-Yves Gauthier et Georges Lafontaine.

**2017-11-240;** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21.07 h. Le conseiller Michel Dénommé propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,